Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Procès des faucheurs volontaires à Versailles

Par Christophe NOISETTE

Publié le 18/11/2009, modifié le 09/03/2026

Le procès des 58 Faucheurs volontaires relaxés en première instance par le Tribunal de Chartes le 5 juin 2008 [1] a commencé ce matin, mercredi 18 novembre. Les Faucheurs avaient détruit une parcelle de maïs transgénique en 2007 à Poinville (Eure-et-Loir).
Nicolas Gallon, avocat des Faucheurs, considère que la cour d'appel devra trancher « un paradoxe » : la France a adopté un moratoire sur le seul maïs autorisé à la culture, le maïs Mon810, reconnaissant ainsi le bien-fondé du combat des militants anti-OGM.
Inf'OGM suivra ce procès historique et ne manquera pas de vous informer...

[1] Relaxe des 58 faucheurs de Pointville : un jugement fort !

Adresse de cet article : https://infogm.org/proces-des-faucheurs-volontaires-a-versailles/